



# Guide du Blessé

Adhérents, responsables de sections et animateurs, ce guide a pour but de vous informer sur les démarches à effectuer lors de blessures survenues lors de vos pratiques.

## Petits « Bobos »

Coupure, coup, bosses, saignement de nez ...

J'utilise la trousse à pharmacie



Ciseaux  
Pansements, gazes  
Serum physiologique  
Poche de froid ou eau froide ou glaçons



**Je ne donne jamais de médicaments, pommades ...**

Pour les mineurs, j'informe les parents de l'incident à la fin de la séance.

## Blessures sérieuses

L'animateur, le responsable ou un adhérent doit :

**1- Prévenir les secours ( Pompiers 18)**

**2- Appeler les parents si mineur**

**3- Avertir le secrétariat de l'amicale (05 55 06 13 29)**



## En cas d'Hospitalisation et/ou d'Opération

L'amicale est assurée auprès de la MAIF pour couvrir vos activités.



**La déclaration d'accident doit être faite dans les 5 jours**

(Formulaire d'accident à faire remplir au secrétariat de l'Amicale)



**Un certificat médical initial doit être fourni**